

Le mot du Président

J'ai le plaisir encore une fois de vous présenter tous mes meilleurs voeux de bonheur, santé et prospérité pour cette nouvelle année que nous venons de débuter ensemble.

De nombreux travaux sont réalisés au sein de notre belle vallée afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et rejetée dans notre environnement...

Mon souhait le plus cher, comme celui de chaque membre du conseil syndical, est de préparer l'avenir de nos enfants par des infrastructures qui répondent à leurs besoins, dans le respect de cette belle nature, aujourd'hui, demain et pour longtemps...

Je remercie tous ceux qui ont permis de voir aboutir les projets mis en place et qui seront encore à mes côtés tout le long de l'année 2017. Ensemble, oeuvrons au mieux pour les intérêts de notre territoire catalan!





CET HIVER, PROTEGEZ VOTRE COMPTEUR D'EAU CONTRE LE GEL

SAUR rappelle que la protection de votre compteur d'eau contre le gel est de votre responsabilité.

QUELQUES PRECONISATIONS

Votre compteur est placé dans un regard, à l'extérieur :

- Utilisez des sacs remplis de billes ou de débris de polystyrène pour isoler le compteur
- Isolez les parois du regard à l'aide de plaques de polystyrène et fermez bien le regard
- Veuillez ne pas utiliser de feuilles mortes, de la paille ou de la laine de verre qui ne sont pas adaptées à une protection extérieure

♥Votre compteur est dans une cave ou un garage:

- Protégez les canalisations et le compteur à l'aide d'un matériau isolant (laine de verre, gaine en mousse par ex.) En cas d'absence prolongée :
- N'interrompez pas totalement votre chauffage
- Vidangez votre installation à l'aide de la purge située après votre compteur et assurez-vous que le robinet de votre compteur est bien fermé.

Dans tous les cas, lors d'un épisode de gel intense, il est conseillé de laisser couler un mince filet d'eau. C'est économiquement bien plus efficace au regard du coût des réparations que vous auriez à supporter en remplacement du matériel endommagé.

LES GESTES A PROSCRIRE

- Ne versez pas d'eau chaude pour réchauffer le compteur ou les canalisations
- Bannir l'usage du chalumeau au profit du sèche cheveux.

Exploitation des services du 1er juillet 2017 au 31 décembre 2020

Les contrats d'affermage des services eau potable et assainissement du SIVOM, arrivant à expiration le 31 décembre 2016, viennent d'être prolongés par avenant jusqu'au 30 juin 2017. Il importait donc d'organiser la gestion de ces services à partir du 1^{er} juillet 2017.

Le contexte particulier de notre collectivité constituait un aspect essentiel dans la réflexion sur le mode de gestion de ces services. En effet, la fusion des services avec ceux de la Régie du Conflent n'étant plus d'actualité (initialement envisagée au 1^{er} janvier 2018), ce sont les dispositions de la loi NOTRE, applicables à partir du 1^{er} janvier 2020, qui obligeront la Communauté de communes Conflent-Canigou à assurer l'exploitation de ces services. Il paraissait donc peu réaliste de créer une régie propre afin d'assurer la gestion des services jusqu'en 2020, avec des nouveaux procédés de traitement mis en place à partir de juillet 2017 (modification de la filière de traitement de l'eau potable).

Compte tenu de la durée nécessaire à la passation de nouveaux contrats de DSP, une nouvelle procédure de mise en concurrence est enclenchée dès janvier 2017.

Par délibérations du 6 décembre 2016, le conseil syndical a approuvé à la majorité le principe de l'exploitation des services eau potable et assainissement dans le cadre de délégations de service public pour une durée de 42 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Le Président est ARTELIA assisté du Cabinet ARTELIA (Marseille) pour la passation des contrats. La date limite de remise













L'exécution du Budget

Dans l'attente de l'édition du compte de gestion et du compte administratif 2016, nous vous communiquons ci-après les éléments principaux de l'exécution du budget voté en avril 2016 et présenté dans notre bulletin du mois d'août.

Comparé aux prévisions comportant l'inscription de la totalité des programmes de travaux, l'exécution réelle du budget est constatée à 45 %. En ce qui concerne les opérations d'investissement, les plus importantes sont en cours et sont donc reportées pour un montant de 919 826 € HT en dépenses et de 405 670 € en recettes sur l'exercice 2017.

Pour le fonctionnement, les dépenses ont été réalisées à 88 %. En recettes, le produit des redevances a baissé de 11 % par rapport à 2015 (près de 30 000 € de moins....).

Les budgets de 2016 et 2017 seront sans aucun doute les plus importants des services eau potable et assainissement pour notre vallée <u>depuis leur création</u>, la « *fin justifiant malheureusement les moyens* » : un prix global de l'eau élevé. Notons que les tarifs des redevances revenant à la collectivité n'ont pas augmenté depuis 2010 et que le produit constaté diminue d'année en année...

Les dépenses

Réalisations 2016 (dépenses réelles) 795 897 € HT (ou 922 370 € TTC)

Section d'Investissement 654 776 € HT dont 609 308 € HT de travaux

Représente plus de 82 % des dépenses totales Augmente de 53 % par rapport à 2015

Section de Fonctionnement 141 121 € HT

Représente 18 % des dépenses totales

Augmente de 3,5 % (hors frais de procédure DSP de 2015)



D'avril 2014 à avril 2017, le SIVOM aura investi plus de 2 millions d'euros (HT)

Les recettes

Réalisations 2016 (recettes réelles) 761 691 € HT

dont 320 887 € de subventions dont 200 000 € d'emprunt (station) dont 240 800 € de redevances

Les subventions représentent 42 % des recettes et 52 % des travaux réalisés en 2016.

Les redevances représentent 31,5 % des recettes et ne financent plus que 30 % des dépenses.

Le prix de l'eau au 01/01/2017

Prix abonnement : 86,59 € TTC/an

Prix au m3 : 3,8537 € TTC

stable (3,8548 € en 2016)





TRAVAUX & ETUDES en cours

Etat des lieux et diagnostic du réseau d'assainissement et de la STEP

Rapport d'avancement du Cabinet ENTECH présenté le 12 Janvier 2017 aux maires et aux institutions



Le territoire d'une population permanente de 2045 habitants est caractérisé par de nombreuses infrastructures d'accueil touristiques et communales se traduisant par une augmentation significative des **charges polluantes hydrauliques** sur une période d'avril-mai jusqu'à la mi-octobre.

La phase de reconnaissance de terrain et la mise à jour des plans des réseaux sous format SIG a été engagée au cours de l'été 2016 en présence de l'exploitant. Les informations relatives au pas-

sage des réseaux en domaine public/privé, ainsi que les défauts recensés par l'exploitant, y sont rapportés. Des mesures de débits ont été conduites sur septembre et octobre 2016. Les débits mesurés sont en moyenne de 1500 m3/j. Il ressort de cette campagne une très forte sensibilité du réseau avec des apports d'eaux claires parasites de temps sec représentant près de 80% des débits reçus à la station d'épuration. Compte tenu de la proportion atypique d'apport d'eaux claires au réseau, l'étude s'est attachée à distinguer les apports d'eaux parasites permanentes à proprement parlé de ceux pouvant avoir pour origine l'activité humaine et non assimilable à des eaux usées. Au regard des volumes en jeu, une visite diume a été réalisée le 14 décembre 2016 pour rechercher des éventuelles sources d'intrusions. Des apports au réseau ont été identifiés essentiellement sur Vernet les Bains. Une seconde campagne sera conduite en mars/avril 2017 pour mesurer la réaction des réseaux assainissement par temps de pluie et l'incidence sur la station d'épuration. Cette campagne sera réalisée en parallèle des mesures prévues sur la tête du réseau en rive gauche sur Vernet les Bains.

Concernant la station d'épuration, le diagnostic a permis de mettre en évidence un certain nombre de défauts structurels pour lequel des solutions de réhabilitation sont envisageables et qui seront traduites en scénarii dans le cadre de la mise à jour du schéma directeur. La capacité de traitement des ouvrages est aujour-d'hui suffisante pour assurer les besoins d'épuration à l'échelle du territoire. En revanche, du point de vue hydraulique, la station doit faire face à des apports du réseau anormalement hauts qui conduisent à des surcharges hydrauliques des ouvrages (jusqu'à 2 fois la capacité définie) et donc des risques de dégradation des niveaux de rejets. La priorité passe donc par la réduction des apports d'eaux parasites sur le réseau.

De manière à faire coïncider les infrastructures avec les perspectives de développement du territoire, une définition des populations équivalente à l'horizon 2040 a été réalisée en concertation avec les communes. Les premières orientations conduisent à un besoin compris entre 6 000 et 7 500 EH.

<u>DEMARCHES A VENIR</u>: validation des populations futures, mise en place des débitmètres par le SI-VOM, confirmation de la méthodologie et visites nocturnes février/mars 2017, réalisation d'une seconde campagne de mesure par temps de pluie en mars/avril 2017. L'étude est financée à 80% (aides notifiées).

Travaux prescrits par les D.U.P.

Les arrêtés de DUP autorisant l'exploitation des eaux du Cady et des trois forages mentionnent les dispositions que la collectivité doit prendre pour assurer la protection de la qualité des eaux et du fonctionnement des installations. Ainsi, le SIVOM de la Vallée du Cady s'engage à observer les diverses mesures de protection et d'aménagements édictées avant la fin de l'année 2017, avec l'assistance du Cabinet GEO PYRENEES (2 490 € HT). Il s'agit des « Travaux Prescrits », estimés à 40 000 € HT, financés à 80 % par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales. Les premières réalisations sont exposées ci-dessous.





Au captage du Roc des Ermites

 déplacements « significatifs » de blocs entre le captage et le sentier pour mise en discrétion du site et pose de barrières amovibles

FABRE Frères - 1 990 € HT

 aménagement d'une aire plane invitant le promeneur ou grimpeur à y stationner par l'installation d'une table avec bancs (409 € HT).











TRAVAUX prévus pour le 1er semestre 2017

Suite des Travaux prescrits

A l'aplomb du forage eau potable F1

Pose de glissières de sécurité en bois le long de la RD116 (84 mètres linéaires), dans la courbe surmontant le forage de façon à limiter les conséquences d'un accident et la chute éventuelle d'un véhicule (validation de la Direction des Routes)

Entreprise AXIMUM pour 8 614 € HT

Aménagements des périmètres de protection immédiate des trois forages

Réalisations des clôtures, portails et dalles de béton (telles que prescrites dans les arrêtés de DUP)

Entreprise FABRE Frères pour 16 990 € HT

Mise en place de panneaux d'information « site sensible concerné par captages eau potable » 850 € HT

Voie d'accès au forage F1 et au réservoir intermédiaire

Dans le cadre des nouvelles dispositions d'exploitation et de traitement de l'eau potable, le SIVOM est contraint de réhabiliter la piste d'accès partant de la RD116 jusqu'au contrebas de la parcelle B611 sise en aval de Casteil où sont situés le forage F1 et le bâtiment d'exploitation, cela afin de faciliter l'accès des véhicules d'exploitation et des fournisseurs potentiels, notamment en cas de fortes intempéries. Ces travaux vont être confiés à l'entreprise SOL Frères pour un montant de 15 164 € HT. Une demande de subvention va être déposée auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 66.

Renouvellement de réseaux à Vernet les Bains

La commune de Vernet les Bains a fait abattre plusieurs platanes sur les deux rives du **boulevard Clémenceau**. Le SIVOM est sollicité pour le renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement situés en dessous des souches et des racines devant être retirées par carottage, opération délicate risquant d'entraîner potentiellement casses et dysfonctionnements sur les réseaux. Une consultation d'entreprises sera lancée dès le premier trimestre. Des subventions vont être sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental 66, compte tenu de la vétusté des réseaux ciblés.

Restructuration de la station de traitement de l'eau potable

Entreprises titulaires des marchés publics de travaux

Groupement SAUR et SOLE BTP- Montant : 728 149 € HTLot n° 1 - Traitement (381 016 €) et Génie Civil (347 033 €)

► Groupement FABRE Frères et SOL Frères - Montant : 149 792 € HT Lot n° 2 - Liaison eaux sales de la station vers collecteur EU de Casteil

S.A.R.L SOL Frères

Cabinets d'études chargés du suivi de l'opération

- ► Groupement GEO PYRENEES /MONTOYA (Maîtrise d'œuvre)
- ► Cabinet PYRENE 66 (Coordonnateur SPS)
- **► Bureau VERITAS** (Contrôle Technique)
- ► CANATEC (Contrôle COFRAC)









Montant de l'opération : 931 800 € HT

Les subventions notifiées

 ▶ D.E.T.R. (Etat)
 169 588 €

 ▶ AGENCE EAU
 320 000 €

 ▶ CD 66
 192 000 €

Soit 681 588 € (73 %)







Les travaux sur site ont démarré en octobre 2016 par le lot n° 2 (détails page suivante).

Les travaux du lot n° 1 regroupent les opérations relatives à la restructuration de la station, du génie civil (étanchéité et cloisons) jusqu'aux nouvelles installations pour les nouveaux procédés de traitement de l'eau potable.



RESTRUCTURATION DE LA STATION DE TRAITEMENT EAU POTABLE



Création des liaisons hydrauliques entre les ouvrages existants et les ouvrages à créer-lot n°2 (liaison des eaux de vidange et de lavage de la station vers le collecteur d'eaux usées de Casteil) -

OCTOBRE 2016 - Travaux de terrassements et pose de réservoirs tampons









Déchargement des canalisations (Ø1200) destinées au stockage tampon des eaux sales de l'usine sur le parking de Casteil









Raccordement de l'usine au réseau eaux usées via le réservoir tampon

Pose du réservoir tampon





Réservoir tampon des eaux sales de la station avant rejets progressifs dans le réseau d'assainissement de Casteil

Sortie du réservoir tampon



Remblai du réservoir tampon (parking sous station)

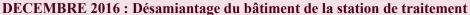
RESTRUCTURATION DE LA STATION DE TRAITEMENT EAU POTABLE

NOVEMBRE 2016: Travaux de terrassements et pose de canalisations d'assainissement, de collecteurs et de regards sur 261 mètres linéaires entre le parking sous la station et le village de Casteil



Ces travaux ont donc permis de raccorder le circuit de rejet des eaux de lavage et de vidange de l'usine au réseau d'eaux usées de la commune de Casteil, avec notamment la création d'un stockage tampon de 50 m3 utile. Ce stockage permettra ainsi l'arrivée très progressive des eaux, via le réseau de Casteil, à la station d'épuration. La création d'un réseau et la pose de collecteurs et regards sur 261 mètres dans un tel environnement géologique n'a pas été sans difficultés...qui n'ont occasionné aux entreprises FABRE Frères et SOL Frères qu'un retard de deux jours sur les délais annoncés, avec l'intervention simultanée de deux gros engins TP. Ces travaux ont ensuite été contrôlés réglementairement par la société CANATEC.

Filière de Traitement de l'eau potable et Génie Civil de la Station - Lot n° 1





Après un diagnostic amiante établi avant travaux par le cabinet Green Expert de Perpignan en juin 2016, destiné à repérer dans le bâtiment de la station les matériaux ou produits contenant de l'amiante, l'entreprise SOLE BTP, co-titulaire du marché, a missionné en sous-traitance l'entreprise CAMAR pour le désamiantage du bâtiment. Les prestations, préalables à tout commencement de travaux sur l'usine, sont terminées.



Les travaux de reprise de l'étanchéité du bâtiment, de pose des nouvelles installations pour le nouveau traitement de l'eau potable, tous exécutés par le groupement SAUR/SOLE BTP, devront être achevés à la fin du mois de juin 2017.

Pour mémoire, les objectifs de qualité de l'eau potable de cette opération passeront par :

- . la mise à niveau de la filière de traitement au débit à traiter de 75 m3/h avec mise en place de nouveaux traitements de la turbidité et de l'agressivité de l'eau ;
- . la mise en place d'une **neutralisation** à la soude des eaux brutes du forage F1 (réservoir intermédiaire) ; tels qu'approuvés par l'Agence Regionne.

 l'eau potable pour notre territoire.

 7

 7 tels qu'approuvés par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans son arrêté de D.U.P. du traitement de



financeurs potentiels...);

Le point sur... LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES

En matière d'eau ou d'assainissement, il n'est pas toujours évident de s'adresser au bon interlocuteur dans tout ce qui est lié directement ou indirectement aux interventions sur les réseaux ou sur la voirie. Vous trouverez ci-dessous de manière synthétique les compétences de votre commune, du SIVOM de la Vallée du Cady et de l'exploitant SAUR.

Votre commune est concernée dans les domaines suivants :

- 1) Création ou extension de réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- 2) **Réfection de voirie**, précédée <u>si besoin</u> du renouvellement de canalisations par le SIVOM de la Vallée du Cady. Lors des travaux, la protection et la mise à niveau des dispositifs d'accès aux réseaux d'eau potable et d'assainissement sont également à la charge de la commune. A contrario, les travaux sur réseaux réalisés à l'initiative du SIVOM comprennent la remise en l'état initial de la voirie;



- 3) Assainissement Non collectif (SPANC) : élaboration de la zone autorisée à l'assainissement individuel, autorisations, vérification des déclarations et contrôle des fosses sceptiques ou autres installations. Le SIVOM de la Vallée du Cady et l'exploitant SAUR n'interviennent pas dans ces procédures ;
- 4) Lutte contre l'incendie : veille sur la disponibilité de points d'eau Les réservoirs, poteaux et bornes incendie sont installés et périodiquement contrôlés et entretenus. Le SIVOM de la Vallée du Cady et l'exploitant SAUR ne peuvent être tenus responsables de tout dysfonctionnement, carence ou dégradation ;
- 5) Canaux d'irrigation, gérés soit par la commune soit par des ASA (se renseigner auprès de votre mairie). Le SIVOM de la Vallée du Cady et l'exploitant SAUR ne peuvent être tenus responsables de tout dysfonctionnement, carence ou dégradation (débordements sur la voie publique...).

Le Sivom de la Vallée du Cady est concerné dans les domaines suivants :

1) **Etudes**, schémas directeurs, **création d'ouvrages** d'eau potable et d'épuration, **travaux** de renouvellement des réseaux humides (programmation, appel d'offres, suivi des chantiers, gestion administrative et comptable, relations avec les institutions et



- 2) **Gestion du patrimoine** des services eau potable et assainissement (acquisitions, cessions, amortissements, conventions de servitude...);
- 3) Contrôle de l'exécution des contrats d'exploitation conclus avec l'entreprise SAUR ;
- 4) Fixation des **tarifs** pour la part de redevances reversée au SIVOM, pour le fonctionnement de son administration et une partie de ses investissements ;
- 5) Relations avec les usagers pour problèmes ou doléances non résolus par l'exploitant et nécessitant des travaux particuliers : 04 68 05 77 47 mail : sivomcady@orange.fr site : www.sivomcady.fr

L'exploitant SAUR est concerné dans les domaines suivants :

1) Entretien et fonctionnement des ouvrages et réseaux confiés par le SIVOM, dans le respect des dispositions des contrats de délégation de service public.



- 2) Abonnements, facturation, encaissement et relations avec la clientèle. Le SIVOM n'intervient pas dans ce processus et n'a aucune connaissance des abonnements ou des consommations individuelles.
- Service clientèle SAUR: 04 34 20 30 00 8h à 18h (hors dépannage) https://www.saurclient.fr
- 3) Interventions pour tout dysfonctionnement ou casse. L'usager doit contacter l'exploitant.
- N° du Centre de dépannage : 04 34 20 30 07 24h/24h
- 4) Urbanisme : avis sur le raccordement aux réseaux et sur leur situation (contacts avec mairie, notaires ou propriétaires)



